

l'action visant à atteindre les objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Des progrès ont été faits dans les efforts déployés du Gouvernement pour lutter contre le problème de la drogue dans le pays et la coopération avec l'Organe a avancé depuis la dernière mission envoyée dans le pays en 2002. L'Organe note que la Roumanie a pris ces dernières années des mesures visant à renforcer ses activités de lutte contre la drogue, mais qu'un certain nombre de problèmes subsistent en la matière.

732. L'Organe note notamment qu'en Roumanie le mécanisme existant de surveillance et de contrôle des substances placées sous contrôle international est insuffisant et ne fonctionne pas comme il convient. Il prie le Gouvernement de prendre des mesures pour mettre en place une législation, et de prévoir des ressources et du personnel qualifié pour permettre à toutes les autorités de réglementation en matière de drogues, dont en particulier le Ministère de la santé, d'exercer leurs fonctions de contrôle. De plus, s'agissant des efforts du Gouvernement pour lutter contre la contrebande de drogues sur son territoire, l'Organe encourage ce dernier à intensifier encore l'action des services de la douane et du contrôle aux frontières pour empêcher ce trafic, notamment en renforçant les capacités et en augmentant les ressources affectées à ces activités.

733. L'Organe note que la disponibilité d'opioïdes pour le traitement de la douleur ne semble pas répondre aux besoins de la population roumaine. Il prie instamment le Gouvernement de déterminer avec précision les besoins en stupéfiants et en substances psychotropes à des fins médicales et/ou scientifiques et de prendre toutes les mesures nécessaires, en proposant notamment des possibilités de formation théorique et pratique du personnel, pour assurer la disponibilité de ces substances à des fins médicales.

734. Une mission de l'Organe s'est rendue en Ukraine en mai 2008. L'Organe note que le Gouvernement est attaché aux objectifs des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Des progrès ont été accomplis dans les efforts déployés du Gouvernement pour lutter contre le problème de la drogue. Des mesures administratives ont été prises afin d'assurer l'application des dispositions des conventions. L'Ukraine a adopté une législation globale et élaboré une stratégie nationale en matière du contrôle des drogues. Malgré la mise en place d'un mécanisme

chargé de coordonner la lutte contre le trafic de drogues, des problèmes subsistent, du fait surtout de la coopération insuffisante entre les autorités compétentes.

735. Le transit d'héroïne et de cocaïne pose de graves problèmes à l'Ukraine, en ce qui concerne surtout l'emprise croissante de la criminalité transnationale organisée sur le trafic de drogues dans et à travers le pays. L'Organe est d'avis que cette évolution nécessite une coordination interministérielle efficace, aux niveaux tant politique qu'opérationnel. Il recommande que le Gouvernement définisse clairement le partage des responsabilités entre les différents services de détection et de répression et améliore la coordination de leurs activités.

736. La prise par voie intraveineuse d'opium acétylé fabriqué à partir de paille de pavot produite localement constitue le problème le plus grave en Ukraine. L'échange de seringues entre toxicomanes a contribué à la propagation du VIH/sida. L'Organe prie instamment le Gouvernement de prévenir tout détournement de paille de pavot d'exploitations autorisées à cultiver du pavot à opium. Il encourage les autorités ukrainiennes à définir, le cas échéant, avec l'aide de l'OMS et de l'ONUDC une approche consolidée des programmes de prévention et de traitement des toxicomanies. L'existence de longues listes d'attente, ainsi que la propagation du VIH/sida, indiquent que les programmes de traitement existants ne sont pas suffisants et qu'il faut de toute urgence développer les structures de traitement pour remédier à ces problèmes.

E. Océanie

1. Principaux faits nouveaux

737. Une augmentation de la contrebande de drogues du Canada vers l'Australie a été observée récemment. Les services australiens de détection et de répression ont déclaré avoir saisi de la cocaïne, de la MDMA et de la méthamphétamine détectées dans un envoi de fret maritime en provenance du Canada. Les services de détection et de répression aux États-Unis ont également saisi de la cocaïne, de la MDMA et de la méthamphétamine dans un envoi de fret maritime provenant du Canada et destiné à l'Australie. Le pays d'origine de la majorité des saisies de

méthamphétamine en Nouvelle-Zélande reste la Chine, mais une intensification récente du trafic de cette substance en provenance du Canada a aussi été notée.

738. On dispose de données complètes sur les saisies pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais celles disponibles pour les autres pays d'Océanie sont limitées. Toutefois, des substances illicites – cannabis, cocaïne, héroïne et précurseurs chimiques, notamment – ont été saisies aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Vanuatu en 2007, ce qui confirme les craintes que les pays d'Océanie autres que l'Australie et la Nouvelle-Zélande soient également vulnérables au trafic de drogues.

739. L'Australie a signalé une augmentation significative des saisies de cocaïne pendant la période 2006-2007, par rapport à la période 2005-2006. Elle a également fait état d'une augmentation des saisies de paraméthoxyamphétamine (PMA): six saisies ont été déclarées en 2007, alors que, l'année précédente, il n'y avait eu que deux saisies confirmées. De plus, un laboratoire clandestin de fabrication de PMA a été démantelé dans l'État australien de Nouvelle-Galles du Sud en 2007.

2. Coopération régionale

740. Le Forum des îles du Pacifique a continué de rassembler les pays d'Océanie pour qu'ils agissent ensemble en matière de contrôle des drogues. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont continué de faire bénéficier de leur soutien actif les initiatives de renforcement des capacités dans ce domaine dans la région.

741. À la trente-huitième session du Forum des îles du Pacifique, qui s'est tenue à Nuku'alofa en octobre 2007, les participants ont chargé les organisations nationales et régionales compétentes et les secrétariats des services régionaux de détection et de répression de renforcer la collecte et la mise en commun d'informations pour combattre la criminalité organisée nationale et transnationale, notamment le trafic de drogues. Le Comité régional de sécurité du Forum des îles du Pacifique a tenu sa réunion annuelle à Suva en juin 2008.

742. La Micronesia Regional Transnational Crime Unit, initiative qui regroupe l'Australie, la Micronésie (États fédérés de) et les États-Unis, a été lancée en avril 2008. L'unité, basée à Pohnpei (États fédérés de

Micronésie) s'occupe principalement de questions telles que le trafic de drogues et elle autorisera les services régionaux de détection et de répression à mettre en commun leurs renseignements. Elle entretient des liens avec un réseau d'unités de lutte contre la criminalité transnationale aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa, aux Tonga et à Vanuatu. La coopération entre les membres de ce réseau a permis la saisie de 55 kg de cannabis que l'on tentait d'introduire en contrebande des Fidji aux Tonga.

743. Les services australiens et néo-zélandais de détection et de répression ont apporté un appui constant à un programme de dressage de chiens renifleurs pour la détection de drogues au Samoa. En vue d'endiguer l'extension du problème de la drogue au Samoa, les services australiens et néo-zélandais ont fourni chacun de leur côté un chien renifleur à leurs homologues samoans en mai 2007. De février à avril 2007, des membres des services samoans de détection et de répression ont suivi en Australie une formation spécialisée au dressage de chiens renifleurs et à la manipulation de drogues en toute sécurité. Des équipes de chiens renifleurs ont été dressées pour la fouille des personnes, des bagages et du fret à l'aéroport international, sur le port et à la poste d'Apia.

744. Le troisième atelier régional du Pacific Drug and Alcohol Research Network s'est tenu à Suva en juillet 2008. Les participants ont examiné les possibilités de recherche concertée entre spécialistes de la santé, de la détection et de la répression et de la recherche sociale en Océanie et ils ont échangé des données d'expérience sur l'utilisation de méthodes d'évaluation rapide pour la collecte de données sur l'abus de drogues.

3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

745. En mai 2008, le Gouvernement australien a approuvé la stratégie nationale relative aux stimulants de type amphétamine, qui couvre tous les aspects de la lutte contre les problèmes liés à l'abus de ces substances et recommande l'adoption de mesures dans les domaines de la prévention, de la réduction de l'offre et de l'amélioration de l'accès au traitement. Il a également approuvé une stratégie nationale de lutte contre la drogue dans les établissements pénitentiaires pour la période 2006-2009, qui définit un cadre

permettant de coordonner et d'intégrer les mesures prises en vue de résoudre les problèmes liés aux drogues que rencontrent les adultes et les jeunes dans les établissements pénitentiaires. L'objectif de cette stratégie est de favoriser l'adoption et l'application de textes de loi, de mesures et de méthodes pour détecter et limiter la contrebande de drogues dans les établissements pénitentiaires et les structures et services de proximité, prévenir et réduire l'abus de drogues chez les délinquants, jeunes ou adultes, et leur donner un plus large accès à tout un éventail de services de prévention et de traitement.

746. En Australie, le Parlement du Queensland a promulgué en février 2008 la loi intitulée "Drugs Misuse Act 2008", qui porte modification de la loi intitulée "Drugs Misuse Act 1986" et du règlement intitulé "Drugs Misuse Regulation 1987". La classification de la MDMA et des stimulants de type amphétamine a été modifiée, de manière à ce que la peine maximale d'emprisonnement punissant la possession et la fourniture et le trafic illicites de ces drogues soit portée de 20 à 25 ans. La classification de l'éphédrine a aussi été modifiée, à la suite de quoi la peine maximale encourue pour sa possession et sa vente ou son trafic illicites a été portée à 20 ans de réclusion, alors qu'elle était auparavant de deux ans de réclusion pour la possession et de cinq ans pour l'offre ou le trafic illicites de cette substance. La fabrication et l'offre illicites de substances telles que la pseudoéphédrine ou la méthamphétamine ont été érigées en infractions dans la loi de 2008, de même que la détention de matériel, de presses à comprimés par exemple, utilisé dans la production illicite de drogues.

747. Les douanes australiennes ont mis en place en 2006 et 2007 un projet pilote appelé "Project Stridor" pour étudier les avantages de la constitution d'une équipe de détection et de répression multidisciplinaire chargée de lutter contre la nouvelle menace que constituent les précurseurs chimiques en Australie. Un groupe d'agents des douanes australiens participant à des activités de renseignement, d'enquête et de détection et répression a été formé pour surveiller et dépister les ventes de certains produits sur Internet. Les services douaniers australiens ont coopéré avec leurs homologues au Royaume-Uni et utilisé des logiciels mis au point par les services douaniers néerlandais. À la suite de cet exercice, deux envois importants de précurseurs chimiques ont été détectés.

748. En janvier 2008, une centaine de personnes qui avaient été mêlées à la culture, la vente et l'usage illicites de cannabis dans la province de Simbu en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont témoigné en public pour raconter comment elles en étaient venues à participer à ces activités illicites et ont promis d'aider les services de détection et de répression à éviter l'implication d'autres personnes dans de telles activités.

4. Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

749. Le cannabis a continué d'être cultivé illicitement dans toute l'Océanie. Selon l'ONUDC, l'Australie est le plus gros producteur d'herbe de cannabis de la région⁸⁸.

750. Les Fidji ont fait état d'une diminution significative du nombre de plants de cannabis qui ont été détruits en 2007, soit 1 353 plants contre 8 542 en 2006.

751. En juin 2007, les douanes australiennes ont saisi à l'aéroport de Perth 3,5 kg d'héroïne transportés par un passager arrivant de Malaisie. En décembre 2007, des douaniers australiens ont saisi de l'héroïne transportée par deux passagers arrivant de Dubaï (Émirats arabes unis). En février 2008, les services australiens de détection et de répression ont découvert 28 kg d'héroïne dans un envoi de fret maritime qui était arrivé de Sydney; et, en août 2008, des douaniers à l'aéroport de Melbourne ont déclaré avoir saisi 2 kg d'héroïne transportés par un passager arrivant de Thaïlande.

752. Les États d'Océanie continuent de signaler des saisies de cocaïne. L'Australie a indiqué qu'au cours de la période 2006-2007, 634 kg de cocaïne avaient été saisis, contre 46 kg au cours de la période 2005-2006. En outre, 610 kg de cocaïne ont été saisis à la frontière australienne en 2006-2007, soit plus de sept fois la quantité saisie en 2005-2006 (83 kg). Bien que l'envoi de colis par la poste reste la méthode la plus utilisée pour introduire en contrebande de la cocaïne en Australie, on a observé récemment une augmentation de la contrebande par voie maritime. En mars 2008, les services australiens de détection et de répression à Sydney ont déclaré avoir saisi 250 kg de cocaïne

⁸⁸ Rapport mondial sur les drogues 2008...

dissimulés dans un conteneur de fret maritime en provenance d'Asie du Sud-Est. En juillet 2008, les services australiens de détection et de répression ont saisi 150 kg de cocaïne dissimulés dans un conteneur qui était arrivé à Melbourne. En juin 2008, les services australiens de détection et de répression ont déclaré avoir saisi 124 kg de cocaïne qui avaient été dissimulés dans un envoi de fret maritime provenant du Canada.

753. Le cannabis est resté la drogue dont l'abus est le plus répandu en Océanie. L'incidence de son abus a atteint un niveau particulièrement élevé en Australie, en Micronésie (États fédérés de), en Nouvelle-Zélande et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Selon une étude récente réalisée par le National Centre for Education and Training on Addiction⁸⁹ d'Australie, le cannabis est la drogue illicite la plus consommée chez les élèves âgés de 12 à 17 ans en Australie; 3,4 % des élèves interrogés consommaient régulièrement du cannabis. Néanmoins, le taux de prévalence annuelle de l'abus de cannabis parmi la population australienne âgée de 14 ans et plus a progressivement diminué, tombant d'un niveau élevé de 17,9 % en 1998 à 12,9 % en 2001, puis à 11,3 % en 2004 et 9,1 % en 2007. En revanche, le taux de prévalence annuelle de l'abus de cocaïne en Australie pour le même groupe d'âge a augmenté, passant de 0,5 % en 1993 à 1,6 % en 2007⁹⁰, soit le taux de prévalence le plus élevé jamais enregistré pour cette substance.

Substances psychotropes

754. En Australie et en Nouvelle-Zélande, l'approvisionnement en stimulants de type amphétamine a continué d'être surtout assuré par les sites clandestins de fabrication situés dans ces pays. Toutefois, le fait que de la méthamphétamine et des comprimés composés d'un mélange de MDMA et de méthamphétamine aient été régulièrement saisis à leurs frontières indique que des stimulants de type amphétamine sont aussi introduits en contrebande en Océanie.

755. En 2007, les douanes australiennes ont saisi 4 kg d'amphétamine dissimulés dans un colis postal provenant de Thaïlande. En août 2007, les douanes néo-zélandaises ont saisi 17 kg de méthamphétamine. En novembre 2007, les services néo-zélandais de détection et de répression au port de Tauranga ont déclaré avoir saisi 32 kg de méthamphétamine qui avaient été dissimulés dans un envoi de fret maritime en provenance de Chine. En janvier 2008, les services australiens de détection et de répression à Sydney ont annoncé avoir saisi 28 kg d'amphétamine qui avaient été dissimulés dans un envoi de fret aérien provenant de Lituanie. En juin 2008, les services australiens de détection et de répression ont annoncé la saisie de 66 kg de méthamphétamine qui avaient été dissimulés dans un envoi de fret maritime en provenance du Canada.

756. Des quantités importantes de MDMA ont continué d'être saisies en Océanie. Lors d'une seule saisie opérée en 2007, 4,4 tonnes de MDMA ont été saisies dans un conteneur qui était arrivé à Melbourne (Australie), volume pratiquement équivalent au volume total de MDMA saisi dans le monde en 2006, soit 4,5 tonnes. En juin 2008, les services australiens de détection et de répression ont déclaré avoir saisi 121 kg de MDMA qui avaient été dissimulés dans un envoi de fret maritime provenant du Canada. En mai 2008, les services douaniers de Perth (Australie) ont annoncé avoir saisi, dans un laboratoire clandestin, 45 kg de MDMA et du matériel de fabrication de comprimés. En février 2007, les services douaniers australiens à l'aéroport de Brisbane ont déclaré avoir saisi 80 000 comprimés de MDMA détectés dans des colis provenant du Royaume-Uni. Au terme d'une enquête qui a duré 12 mois, les services australiens de détection et de répression ont démantelé un réseau international de contrebande de drogues, ce qui a conduit à l'arrestation de 22 personnes.

757. Bien que l'incidence de l'abus d'amphétamines parmi la population australienne âgée de 14 ans et plus soit tombée de 3,7 % en 1998 à 2,3 % en 2007⁹¹, l'abus de MDMA a été plus important que celui d'autres stimulants de type amphétamine, ce qui en fait la deuxième substance la plus consommée en Australie et en Nouvelle-Zélande. Alors que l'abus de drogues a marqué une baisse générale en Australie, le taux de prévalence annuelle de l'abus de MDMA parmi les

⁸⁹ Ann M. Roche et al., *Drug Testing in Schools: Evidence, Impacts and Alternatives* (Canberra, Australian National Council on Drugs, 2008).

⁹⁰ Australian Institute of Health and Welfare, *2007 National Drugs Strategy Household Survey: First Results*, Drug Statistics Series No. 20 (Canberra, avril 2008).

⁹¹ Ibid.

personnes du même groupe d'âge est passé de 0,9 % en 1995 à 3,5 % en 2007. Le taux de prévalence annuelle de l'abus de MDMA parmi les personnes âgées de 15 à 45 ans en Nouvelle-Zélande était de 2,6 %.

Précurseurs

758. Les États d'Océanie ont continué à signaler des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine, substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. Les trafiquants ont essayé d'introduire en contrebande de grandes quantités de ces substances dans des envois de fret aérien et maritime et de plus faibles quantités par le biais des systèmes postaux. En juillet 2008, les services australiens de détection et de répression ont saisi 850 kg de pseudoéphédrine, ce qui constitue l'une des plus importantes saisies de cette substance signalées dans cet État à ce jour. La substance était dissimulée dans trois envois de fret maritime qui étaient arrivés à Port Botany, près de Sydney, en provenance de Thaïlande. Au cours de 2007, le volume total des saisies de comprimés d'éphédrine a représenté 167 kg en Australie et 0,5 kg en Nouvelle-Zélande et celui des saisies de pseudoéphédrine a représenté 266 kg en Australie et 155 kg en Nouvelle-Zélande.

759. En décembre 2007, les services douaniers au Centre international de tri postal de Nouvelle-Zélande ont déclaré avoir saisi 14,9 kg d'éphédrine dissimulés dans deux colis provenant d'Inde et 2,1 kg de pseudoéphédrine dissimulés dans un colis provenant de Singapour.

760. La pseudoéphédrine introduite en contrebande en Australie et en Nouvelle-Zélande a continué de provenir pour l'essentiel d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est, mais en juin 2008 les services de détection et de répression à l'aéroport de Sydney ont saisi 45 kg de cette substance qui avaient été dissimulés dans un envoi de fret aérien provenant du Liban. En novembre 2007, les services de détection et de répression au port de Tauranga (Nouvelle-Zélande) ont annoncé la saisie de 127 kg de pseudoéphédrine qui avaient été dissimulés dans un envoi de fret maritime provenant de Chine. En décembre 2007, les services douaniers australiens à Sydney ont saisi 105 kg de pseudoéphédrine qui avaient été dissimulés dans un envoi de fret aérien provenant du Cambodge. En décembre 2007, les services de détection et de répression néo-zélandais ont saisi 44,8 kg de

pseudoéphédrine qui avaient été dissimulés dans un envoi de fret maritime provenant de Chine.

761. En juillet 2008, les services de détection et de répression de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie) ont déclaré avoir saisi 12,6 kg de pseudoéphédrine et de matériel qui aurait été utilisé dans la fabrication illicite de méthamphétamine dans une résidence privée.

Substances non placées sous contrôle international

762. Des saisies de substances non placées sous contrôle international ont continué d'être signalées en Océanie. En 2007, les douanes australiennes ont saisi 45 envois de GBL, précurseur du GHB, représentant au total 68 litres. Les systèmes postaux sont restés le principal moyen d'acheminement. Soixante pour cent des envois saisis provenaient du Royaume-Uni. En juillet 2008, des douaniers australiens ont intercepté à Sydney un envoi de GBL qui avait été expédié sans l'autorisation d'importation requise. La Police fédérale australienne a fouillé les bureaux de l'importateur et a découvert 3 000 litres de GBL.